

AVIS DE RADIATION

AVIS est par les présentes donné que le Comité sur la sténographie, à sa séance virtuelle du 22 mai 2024, en vertu du devoir lui étant imposé par les articles 11 et 12 du *Règlement sur la formation, le contrôle de la compétence, la délivrance d'une attestation et la discipline des sténographes*, a prononcé la **radiation** du membre ayant fait défaut d'avoir payé sa cotisation annuelle pour l'année 2024-2025 dans le délai imparti.

Le Comité sur la sténographie a prononcé la radiation de la personne suivante :

245828-4 M^{me} Anita Auza

Montréal, le 22 mai 2024

M^e Sarah Thibodeau
Secrétaire du Comité sur la sténographie